

# Faut-il autoriser le port du bermuda à l'école ?

## Le contexte

**Il fait très chaud.** De ce fait, la tentation est parfois grande, à l'école ou au travail, d'enfreindre des règles vestimentaires strictes. Ainsi, il y a quelques jours, 200 élèves d'Enghien ont manifesté pour pouvoir porter le bermuda interdit jusque-là (lire ci-dessous). Avec succès.

# Oui

**Joël Bierlaire**

Directeur de l'Institut du Sacré-Cœur, à Mons.

■ Le port du bermuda est autorisé au sein de notre établissement. Tant que les couleurs ne sont pas criardes et qu'il ne s'agit pas d'un short de plage, nous n'y voyons aucun inconvénient. En revanche, les imprimés "camouflage" sont interdits.

**Le port du bermuda est-il autorisé dans votre établissement ?**

Oui. A partir du moment où nous connaissons de fortes chaleurs, un bermuda classique est autorisé, nous n'y voyons aucun inconvénient. En revanche, nous refusons les shorts de plage.

**Faut-il respecter un code de couleur et de matières ?**

Pas spécialement mais si c'est du rouge ou du bleu roi, des couleurs passe-partout, ce n'est pas choquant. En revanche, nous avons eu au Sacré-Cœur un phénomène de mode avec des tenues à caractère militaire, avec des imprimés "camouflage". J'ai mis un halte-là. Je n'ai rien contre les pantalons kaki mais lorsque cela se rapproche trop de l'esprit paramilitaire, cela ne convient pas

pour venir à l'école.

**Le bermuda a-t-il toujours été autorisé chez vous ?**

Je suis en fonction depuis deux ans. Je pense qu'il a toujours été toléré mais en restant dans le domaine du raisonnable. On est chargé de former des futurs citoyens, on part donc du principe qu'il y a une tenue pour venir à l'école et une tenue lorsque l'on est en week-end ou en vacances. Il faut toujours respecter l'univers du travail.

**Qu'en est-il des shorts qui arrivent à mi-cuisse ?**

On préfère le bermuda. Le short est en revanche autorisé en éducation physique, sans souci.

**Vous évoquez les fortes chaleurs mais autorisez-vous le port du bermuda tout au long de l'année ?**

Je ne connais pas d'élèves qui viennent en bermuda lorsqu'il fait froid.

**S'ils ne respectent pas le règlement d'ordre intérieur et qu'ils portent un short de plage, quelles sont les sanctions ?**

Tout d'abord, on fait une première remarque, on donne un avertissement ainsi qu'une note dans le journal de classe. Généralement, cela s'apaise ensuite. Le lendemain, ils viennent avec une tenue correcte.

**Entretien : Louise Vanderkelen**

## Chaque école impose ses règles, que les élèves font parfois plier

**Les élèves du collège Saint-Augustin (Enghien)** peuvent finalement suivre les cours en bermuda. La semaine passée, l'établissement a reçu une publicité dont ses responsables se seraient sans doute bien passés. Pour protester contre l'interdiction de venir aux cours en short lorsque les fortes chaleurs sont de retour, d'autant que robes et jupes sont autorisées aux filles, environ 200 garçons ont manifesté en bermuda. La direction a fini par céder à leur demande très médiatisée.

**L'été passé, la très select Exeter Academy** (Angleterre) connue pour son code vestimentaire très strict a interdit à ses étudiants de porter bermudas et shorts. Les jeunes ont réagi de façon étonnante : ils se sont présentés en jupe, rouvrant ainsi le débat vestimentaire. La jupe pour protester contre l'interdiction du short : le même geste a été posé dans plusieurs autres écoles.

**Devant le lycée Blaise-Pascal** (Paris), ce sont des parents qui étaient venus manifester, lors d'une rentrée scolaire, contre la décision de la proviseure d'interdire bermudas et shorts. Là aussi, certains lycéens avaient lancé un mot d'ordre de protestation, appelant les élèves à venir en short à l'école. La direction avait refoulé tout le monde. Finalement, le bermuda a disparu de la liste des interdits où le short figure toujours. *"Le but étant de protéger les jeunes filles en dehors du lycée"*, a avancé la proviseure Antonia Destas.

**Au lycée Geoffroy-Saint-Hilaire (Etampes)**, une journée de la "tenue courte" avait été organisée dès la rentrée 2009 après l'exclusion d'une élève qui avait manifesté contre les remarques sur les shorts et mini-jupes. Comme quoi, le débat ne date pas d'hier...

le short extra-court de ce conducteur d'auto-école n'avait pas constitué une faute assez grave pour justifier son licenciement mais *"une légère erreur de conduite"*.

**Comme les écoles** aussi, les entreprises font parfois face à une fronde. L'été dernier, les conducteurs de trams et bus de Nantes (France), obligés de porter le pantalon quelle que soit la température, étaient venus travailler en jupe, celle-ci n'étant pas interdite dans le règlement contrairement au short... Une opération inspirée de celle menée avec succès par des conducteurs suédois en 2013.

## Et le travail, avec ou sans short ?

**Comme les écoles**, les entreprises sont maîtres à bord en matière de tenues vestimentaires. L'employeur est en droit d'exiger du salarié une tenue propre, décente et correcte. Les règles doivent s'appliquer sans discrimination et, idéalement, figurer dans le règlement voire le contrat de travail. L'avocate Sophie Zocastello (SocialWeb) précise que *"certains employeurs ont déjà considéré qu'une tenue inadaptée pouvait constituer un manquement professionnel grave, procédant ainsi au licenciement pour motif grave"*. Mais la jurisprudence a plutôt tendance à nuancer cette idée de motif grave. Ainsi,

# Non

**Aymeric Terlinden**

Directeur pédagogique  
au lycée Molière, à Ixelles.

■ Les bermudas sont interdits au lycée Molière. Nous respectons la tradition du port de l'uniforme long, imposé au sein de l'établissement depuis sa création en 1956. Nous venons toutefois d'autoriser le port du polo à la place de la chemise à manches longues.

**Autorisez-vous le port du bermuda au sein du lycée Molière ?**

Non. L'uniforme a été imposé dès la création du lycée en 1956. Pour les garçons, le pantalon long gris anthracite est obligatoire.

**Quels sont les avantages liés au port de l'uniforme ?**

L'absence de différences au niveau vestimentaire est bénéfique. Cela permet aussi d'avoir une certaine mise à niveau des élèves, une certaine égalité dans l'apparence et, donc, de concentrer l'attention des élèves sur des choses plus importantes de leur apparence. Cela permet aussi de créer un sentiment d'unité, d'appartenir à une structure qui tente de les former et d'en éprouver une certaine fierté. Ensuite, pour les adolescents, cela peut les aider à se détacher d'une certaine matérialité, un certain consumérisme en matière vestimentaire.

**Mais le bermuda pourrait faire partie de cet uniforme pour les périodes estivales, non ?**

Pour des raisons historiques, non. L'uniforme, au départ, est un uniforme long. Auparavant, même les manches longues étaient obligatoires. On vient tout juste d'autoriser les élèves à porter un polo lorsque les températures sont élevées. La décision a été prise la semaine dernière.

**Avez-vous déjà reçu des remarques d'élèves qui souhaitent porter des pantalons plus courts ?**

Non. Nous n'avons pas souvent de demandes concernant le port de short de la part des garçons. Je ne pense pas que cela les dérange.

**Vous arrive-t-il souvent de sanctionner les élèves qui ne se présentent pas avec un uniforme complet ?**

Oui, tout à fait. Tous les matins, nous sommes attentifs à la tenue des élèves. Nous n'allons pas non plus les passer au scanner un à un mais, oui, tous les jours ils doivent porter l'uniforme. C'est possible de sanctionner si ce n'est pas le cas.

**Quelles sont-elles ?**

Généralement, on leur demande de se mettre en conformité pour le lendemain. Si ce n'est pas fait, on leur demande parfois de retourner se changer chez eux.

Il y a un code couleur à respecter et le port d'un blazer ainsi que d'une cravate pour les garçons comme pour les filles est obligatoire.

**Entretien : L.V.**

## Là où cette interdiction est aussi une réalité

---

**L'interdiction du port du bermuda** est aussi d'application dans plusieurs athénées de la ville de Bruxelles. Contactée par nos soins, l'échevine de l'Instruction publique, Faouzia Hariche, n'a pas souhaité faire suite à notre demande d'informations.

**A Schio, en Italie**, en 2017, la proviseure de l'école "Itis Silvio de Pretto" a fait interdire les bermudas pour les garçons et les jupes qui laissent entrevoir les genoux pour les filles. Et ce, peu importe la chaleur.

**Plus près de chez nous**, en France, c'est le collège de Chénérailles, situé dans la Creuse, qui a pris une décision similaire l'année passée.

---

*"C'est un lieu de travail, ce n'est ni un terrain de sport, ni une plage où l'on bronze, ni un lieu où l'on exerce sa séduction. Aussi, je rappelle que les bermudas, les minijupes, les tongs mais aussi les jeans troués ne sont pas autorisés",* avait précisé la directrice de l'établissement dans une lettre adressée aux parents d'élèves. Et si ces derniers ne respectent pas les nouvelles règles, ils seront priés d'enfiler une blouse prêtée par leur école.

**Dès septembre 2013**, des dizaines d'élèves du lycée polyvalent Blaise-Pascal de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), se sont vu refuser l'entrée à cause de leurs vêtements jugés inappropriés. Le port de pantacourts, de robes mi-cuisse et de bermudas y était interdit.